



ECOLE DE MUSIQUE LA NOTE BLEUE

6, route de Verjux 71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS

PROCES-VERBAL DE L'AG DU 2 JUILLET 2024

Personnes présentes :

– Adhérents :

Cédric Renerre, parent / élève	Ambre Pernot-Gervasio, élève	Sébastien Gay, parent
Sabine Nouveau, parent	Emilie Pernot, parent	Nelly Bolzonella
Ludivine Petit, parent	Pascaline Pernot, parent	Arlete Boudot, parent
Maëlys Dechaume, élève	Margot Pernot, parent	Martine Coffinier, élève
Jeanne Souquières, élève	Zoé Pernot, élève	Patrick Genet, élève
Lilou Souquières, élève	Zoé Deschaumes, élève	Jacques Chaudeau, élève
Manon Souquières, élève	Anne-Laure Thomas, parent	Olivier Cazalet, parent
Guillaume Barbarin, parent	Patrick Jeckelmann, élève	Cindy Thomere, parent
Amélie Gautheron, parent	Jeanne Monin, élève	Sandie Bonnet, parent
Agathe Barbarin, élève	Coraline Morin, parent	Azénor Le Bon, élève
Amandine Gonnier, parent	Cindy Poiseau, parent	Margaux Lorient, élève
Benjamin Lorient, parent	William Tomasini, parent / élève	

– Représentants des collectivités :

Didier Marceaux, adjoint au maire de St-Martin-en-Bresse
Alain Legros, vice-président de la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse
Alain Bolzonella, maire de Toutenant
Céline Souquières, conseillère municipale de Ciel
Johnny Poiseau, conseiller municipal de Montcoy

– Professeurs :

Annie Palud, violon
Jean-Marc Bêche, piano et accordéon
Julien Seguin, batterie
Brian Sevestre, guitare

– Bureau :

Sophie Desvignes, présidente
Claire Lorient, vice-présidente
Elodie Gay, trésorière
Céline Tomasini, secrétaire
Arzhel Le Bon, secrétaire-adjointe

– Excusés :

Sylvain Piffaut, professeur de trompette
Brigitte Béal (représentée par M. Legros)

Présidente de séance : Sophie Desvignes
Heure de début : 20h10

Secrétaire de séance : Arzhel Le Bon

Après avoir accueilli les personnes présentes, Sophie Desvignes a rappelé l'ordre du jour, avant de commencer.

1. Rapport moral

L'année a débuté avec un bureau plus restreint que précédemment. Grâce au soutien des différentes communes de la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse, du département, et à l'engagement des familles lors des auditions, l'association a pu continuer de vivre.

Les locaux sont toujours situés route de Verjux à Verdun-Sur-le-Doubs et rue du Bourg à Saint-Martin-en-Bresse. L'objectif de l'association est d'ouvrir la culture à tous, de permettre aux enfants comme aux adultes d'un milieu rural de bénéficier d'un enseignement musical de qualité. Les adhérents à la Note Bleue sont issus de nombreux villages autour de Verdun et de Saint-Martin, ce qui montre l'importance d'avoir une école de musique située dans cette zone.

Au niveau des professeurs, nous avons toujours 4 professeurs en CDI et 1 professeur indépendant, qui enseignent le violon, le piano, l'accordéon, la guitare, la batterie, les percussions, les cuivres et la formation musicale.

Pour rappel, la FM est gracieusement offerte aux enfants et ne fait donc pas l'objet d'une facturation supplémentaire. Certains professeurs rappellent qu'il est important que les élèves s'investissent dans la formation musicale pour compléter leur cursus. Nous remercions tous les professeurs pour leur investissement.

L'année s'est très bien déroulée et nous espérons avoir une bonne participation aux prochaines auditions.

2. Rapport d'activité

par Arzhel Le Bon, secrétaire-adjointe

Nous avons eu **72 élèves**, qui se répartissent comme suit :

- 2 à la trompette, 3 à l'accordéon, 7 à la batterie, 14 au violon, 14 à la guitare, 34 au piano (2 élèves apprennent deux instruments). Cinq personnes se sont inscrits en cours d'année (après novembre).
- 52 enfants (les plus jeunes ont 5 ans) / 20 adultes (57 familles adhérentes)
- La majorité des élèves vient de la ComCom SDB (59 élèves, répartis sur plus de la moitié des communes), mais 13 élèves proviennent des communes limitrophes ou un peu plus loin (de Beaune à Mervans).
- Les cours d'instrument et de formation musicale se déroulent à Verdun-sur-le-Doubs et à St-Martin-en-Bresse (batterie exclusivement à Verdun), dans les locaux mis à disposition par ces 2 communes, nous les remercions chaleureusement de permettre à nos élèves et professeurs de travailler dans de bonnes conditions.

Voici les activités qui ont rythmé l'année 2023-2024 :

- Les **Portes Ouvertes** ont eu lieu le samedi 2 septembre 2023, dans le cadre du Forum des Associations de Verdun-sur-le-Doubs, la commune nous ayant invité à y participer. Nous avons fait également une permanence « Inscriptions » à la mairie de Verdun (toutefois une bonne partie de nos élèves s'étaient inscrits à l'AG, avant l'été).
- Notre **audition de Noël** s'est tenue à St-Didier, le 12 décembre. Nous avons écouté environ 35 élèves, des nouveaux et des têtes connues.
- L'**audition de printemps** s'est déroulée à Damerey, le 26 mars, où environ 25 élèves ont joué. Nous n'avons malheureusement pas pu programmer les guitaristes à cette audition, le professeur ne pouvant pas accompagner ses élèves à cause d'un problème de santé. Pour ces 2 événements importants de notre année, nous remercions sincèrement les municipalités de St-Didier et Damerey d'avoir mis gracieusement leur salle des fêtes à notre disposition. C'est un

soutien important pour nous.

- Participation comme tous les 2 ans au **concert inter-écoles** regroupant les conservatoires de Montceau-les-Mines et de l'Autunois-Morvan, les écoles de musique de Buxy et Louhans et la Note Bleue. Un seul concert en public cette année : c'était le samedi 13 avril à Buxy, avec 2 orchestres (écoles de musique d'une part, conservatoires d'autre part).

- Pour valider leur année, les élèves ont passé un **examen de formation musicale** les 18 et 19 juin, et un **examen pour leur instrument** le mercredi 26 juin. Il n'y a pas eu de changement de cycle cette année pour nos élèves.

3. Rapport financier

par Elodie Gay, trésorière

Les comptes sont établis sur la période du 01/07/2023 au 30/06/2024, en fonction des recettes et des dépenses de trésorerie.

Sur cette période, les **recettes** s'élèvent à **55 182,59 €**, composées comme suit :

- Adhésions et cotisations versées par les adhérents pour les cours de musique = **30 700 €**
- Subventions versées par la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse = **16 000 €**, nous la remercions très chaleureusement.
- Subventions versées par le département de Saône-et-Loire = **7 000 €**, que nous remercions pour son soutien.
- Subventions versées par les communes de Bey, Toutenant, Les Bordes, Palleau et Montcoy, total de **315 €**. Nous les remercions pour leur geste.
- Action Galette des Rois = **664 €**. Merci à toutes les familles pour leur participation, car nous avons réussi à faire un bénéfice de 444 € pour l'association.
- Dons pour les programmes au cours des auditions et autres = **262,35 €**
- Intérêts financiers de notre Livret A = **241,24 €**

Sur la même période, nos **dépenses** ont atteint le montant total de **54 349,10 €**, réparties comme suit :

- Honoraires du professeur de piano (statut d'indépendant) = **17 550 €**
- Rémunération des professeurs salariés = **20 985,82 €**
- Charges sociales qui y sont associées = **12 739,54 €**
- Honoraires du cabinet comptable réalisant les paies = **963,12 €**
- Cotisations à la CMF, Uniformation = **669,60 €**
- Assurances = **539,75 €**
- Frais divers de réception et actions diverses = **508,53 €**
- Fournitures administratives = **291,51 €**
- Renouvellement du matériel = **56 €**
- Frais postaux et bancaires = **45,23 €**

Nous réalisons donc sur cette années un **exercice bénéficiaire de 833,49 €**.

Au 30/06/2023, nous avons une trésorerie de 29 068,05 €. Il y avait un reliquat d'un montant de 2 239,26 € non pris en charge sur les années précédentes.

Au 30/06/2024, notre **trésorerie** est de **32 140,80 €**. Ce montant est élevé mais nécessaire en cas de besoin de renouvellement de matériel, et également car l'association étant employeuse de ses professeurs, elle doit garder des réserves pour le règlement d'éventuelles indemnités de licenciement ou de départ en retraite.

4. Année 2024-2025 : manifestations et inscriptions

Des portes ouvertes seront reconduites le **31 août 2024**.

Ce sera l'occasion d'échanger avec les membres du bureau, les professeurs, et il sera toujours possible d'essayer les instruments. Lors de ces portes ouvertes, les inscriptions seront évidemment possibles sur place.

Modalités d'inscriptions

Comme l'an passé, l'élève pourra commencer les cours uniquement après réception du dossier d'inscription complet. Nous attirons votre attention à ce sujet et rappelons les documents à fournir :

- Fiche d'inscription recto-verso
- Droit à l'image
- Fiche d'urgence
- Fiche comptable : avec le règlement complet (possibilité de fractionner jusqu'à 10 fois) / Justificatif de domicile pour les adhérents CCSDB / Attestation d'assurance.
- Le règlement intérieur est à lire et à conserver.

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque avec facilités de paiement, ANCV ou espèces. Les cours reprendront la semaine du 9 septembre 2024. La FM reprendra la semaine du 16 septembre. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Nous remercions une nouvelles fois les municipalités pour le prêt à titre gracieux des locaux pour les auditions et pour leur accueil ainsi que leur disponibilité.

5. Renouvellement du bureau

Céline Tomasini ayant annoncé sa démission du poste de secrétaire, la présidente demande si des personnes souhaitent rejoindre le bureau de la Note Bleue : aucune personne ne se manifeste.

Un bureau légèrement réorganisé est proposé :

Présidente : Mme Sophie DESVIGNES

Vice-Présidente : Mme Claire LORIOT

Trésorière : Mme Élodie GAY

Secrétaire et responsable communication : Mme Arzhel LE BON

Le nouveau bureau est approuvé à l'unanimité.

6. Parole aux professeurs et personnes présentes

Annie Palud signale qu'il y aura, dans le courant de l'année, un concert inter-écoles en partenariat avec Music'JMB (groupe d'accordéonistes dirigé par Jean-Marc Bêche).

Les personnes de l'assemblée n'ont rien à ajouter.

7. Remise des diplômes par les professeurs

Annie Palud, Brian Sevestre, Julien Seguin et Jean-Marc Bêche appellent leurs élèves respectifs pour leur remettre leur diplôme de fin d'année.

Pour les élèves absents, les diplômes seront remis à la rentrée.

Fin de séance à 20h35

La soirée s'est poursuivie avec un moment musical (les élèves ont joué des morceaux appris pendant l'année) et un verre de l'amitié.

Signature de la présidente :